



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommatation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 10.12.2018

Numéro de publication: BH02-0000000352

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommatation selon l'art. 153 ORC, Kohler Hockey Performance SA

Kohler Hockey Performance SA
CHE-319.397.468
Rue du Grenier 24
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 09.01.2019

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due au fait que la société n'a plus de domicile à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommatation est fixé à CHF 100.

Les débours sont fixés à CHF 15.